REGISTRE DES DÉLIBÉ Affiché le 05/08/2020 DU CONSEIL COMMUN ID: 038-200040111-20200724-20_162-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers - 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 20 162

OBJET: DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A L'AURG L'an deux mille dix-vingt, le vingt-quatre juillet à 19 heures, Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Cédric VIAL.

Date de la convocation : vendredi 17 juillet 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice: 36 Présents: 27 Votants: 35

Résultat du vote :

Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel); Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers); Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Cédric VIAL, Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles); Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles); Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte); Denis DEBELLE, Éric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers); Christiane BROTO SIMON (Saint Franc); Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz); Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière); Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse); Pascal SERVAIS (Saint-Pierre d'Entremont 38); Wilfried TISSOT (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Christian ALLEGRET à Pascal SERVAIS ; Christine SOURIS à Myriam CATTANEO ; Marylène GUIJARRO à Roger JOURNET; Evelyne LABRUDE à Cédric VIAL; Jean Claude SARTER à Céline BOURSIER; Nathalie HENNER à Véronique MOREL; Matthias LAVOLÉ à Bertrand PICHON MARTIN; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA

RAPPELANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est représentée au sein d'organismes extérieurs. Suite au renouvellement des conseillers communautaires il convient de procéder à la désignation des représentants de la collectivité au sein de ces organismes.

CONSIDÉRANT la compétence aménagement du territoire de la communauté de communes.

CONSIDÉRANT la délibération du 20 janvier 2015 actant l'adhésion à l'Agence d'urbanisme de la région Grenobloise (AURG).

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est représentée au sein de cet organisme et dispose d'un siège de titulaire;

Le conseil communautaire, après être passé au vote à main levée, à l'UNANIMITÉ :

DÉSIGNE comme représentant :

TITULAIRE

Williams DUFOUR

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 03 août 2020,

